

Liste des prestations

Responsabilité civile privée

Septembre 2015
EL0006F

Prestation assurée		Couverture de base	Variante
Somme d'assurance			
	<input type="checkbox"/>	CHF 3 mio	
	<input type="radio"/>		CHF 5 mio/CHF 10 mio
Généralités			
› Personne privée	<input type="checkbox"/>		
› Chef de famille	<input type="checkbox"/>		
› Dans l'assurance pour plusieurs personnes: toutes les personnes vivant en ménage commun avec le preneur d'assurance	<input type="checkbox"/>		
› Enfants incapable de discernement (aussi sans violation de l'obl. de diligence)	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 200 000.–	
› Tenue du ménage	<input type="checkbox"/>		
› Employeur privé (pour dommages causés par des employés de maison)	<input type="checkbox"/>		
› Locataire de bâtiments et locaux	<input type="checkbox"/>		rabais pour proprié- taires de bâtiments
› Dommages aux objets confiés et loués	<input type="checkbox"/>		
› Pendant les services non professionnels militaire, de protection civile et des sapeurs-pompiers	<input type="checkbox"/>		
› Utilisateur véhicules de tiers – VT/VL/motocycles (comme passager)	<input type="checkbox"/>		
› Utilisateur véhicules de tiers – VT/VL/motocycles (comme conducteur)	<input type="checkbox"/>	dommages au véhicule jusqu'à CHF 100 000.–	possibilité d'exclusion
› Couverture «Majorque» Véhicule de location dans un pays européen jusqu'à un mois au maximum	<input type="checkbox"/>	différence entre la SA locale possible et l'assurance minimale légale en Suisse	
› Activité lucrative accessoire indépendante	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 10 000.– de revenu lucratif accessoire par année	
› Renonciation au recours en cas de faute grave	<input type="radio"/>		
› «Hole-in-one» pour joueurs de golf	<input type="radio"/>	jusqu'à CHF 3000.–	
› Renonciation à la déduction pour acte de complaisance	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 5000.–	

Prestation assurée		Couverture de base	Variante
Loisirs			
› Sports et autres activités de loisirs	<input type="checkbox"/>		
› Détenteur et/ou utilisateur de cycles et de cyclomoteurs	<input type="checkbox"/>	couverture subsidiaire à l'assurance prescrite par la loi	
› Dommages matériels lors de la pratique d'un sport ou d'un jeu (également sans responsabilité civile légale)	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 2000.–	
› Dommages aux bateaux à rames de loisirs confiés	<input type="checkbox"/>	sans participation à des courses	
Animaux			
› Détenteur d'animaux	<input type="checkbox"/>	animaux domestiques courants	
› Dommages aux animaux domestiques (aussi sans RC légale)	<input type="checkbox"/>	jusqu'à CHF 2000.–	
Propriétaire			
› Immeuble ou bien-fonds en propriété	<input type="checkbox"/>	immeuble privé à 3 logements max. et habité par le propriétaire et/ou mobile home installé à demeure	
› Terrains non bâtis	<input type="checkbox"/>	jusqu'à 10 000 m ²	
› Maître de l'ouvrage	<input type="checkbox"/>	la somme de construction totale ne dépasse pas CHF 100 000.–	
› Dommages à l'environnement	<input type="checkbox"/>		
Variantes de franchises			
› Dommages aux objets loués et confiés et autres dommages matériels	<input type="checkbox"/> <input type="radio"/>	CHF 200.–	Réduction, exclusion, augmentation jusqu'à CHF 5000.–
› Dommages matériels aux véhicules de tiers (VT/VL/motocycles) utilisés (comme conducteur)	<input type="checkbox"/>	10%, au min. CHF 500.–, au max. CHF 5000.–	

= couverture de base = option SA = somme d'assurance